

# CONSEIL MUNICIPAL

## Réunion du jeudi 25 mars 2010

L'an deux mil dix, le vingt cinq mars, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur Maurice MARRON, maire.

### Présents :

Mesdames et Messieurs : Jean-Yves DHERBEYS, Marie-Thérèse RENARD, Franck PRESUMEY, Jean-Pierre RENEVIER, Jacqueline MORVAN, Michel BONIN, Ginette PAPET, Blanche PENJON, Anne-Marie JACQ, Roland PELLERIN, Simone GIRARD, Patrice MOUZ, Christel INNUSO, Jean-Philippe FEUVRIER, Ali BELADEM, Marie-Laure BUCCI, Stéphanie FERMOND.

### Excusés :

Madame Laure FERRAND donnant pouvoir à Madame Simone GIRARD, Monsieur Christian REYNAUD, Paulette QUEYRON pouvoir à Monsieur Jean-Pierre RENEVIER, Monsieur Didier MOLKO, Monsieur Alain DI NOLA, Monsieur Jean-Luc CHOLLET, Madame Catherine WAROUX donnant pouvoir à Monsieur Maurice MARRON, Madame Carine DUMAS, Monsieur Jean-François RIMET-MEILLE donnant pouvoir à Madame Marie-Laure BUCCI, Madame Gaëlle NICOL, Monsieur Michaël COUTET.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Madame Simone GIRARD.

Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité le dernier compte-rendu du jeudi 25 février 2010.

Avant de procéder à la lecture de l'ordre du jour, Monsieur le Maire donne acte des décisions prises en vertu des délégations données par le Conseil municipal.

## **FINANCES**

### **1 - AFFECTATION DES RESULTATS 2009 DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats 2009 du compte administratif de la Commune, de la manière suivante :

#### 1 - Détermination du résultat à affecter

Résultat d'exploitation antérieur reporté		201 595,12 €
Résultat de la section d'exploitation 2009		494 267,68 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>A</b> <b>=</b>	<b>695 862,80 €</b>

#### 2 - Détermination du besoin de financement de la section d'investissement

Résultat d'investissement antérieur reporté		-544 571,59 €
Résultat d'investissement 2009		268 816,14 €
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2009		-275 755,45 €
Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2009	B -	142 760,00 €
Restes à réaliser en recettes au 31/12/2009	C +	17 050,00 €
<b>Déficit d'investissement de clôture au 31/12/2009</b>	<b>D</b> <b>=</b>	<b>-401 465,45 €</b>

#### 3 - Affectation du résultat

Compte 1068 " Excédent de fonctionnement capitalisé "		402 000,00 €
<b>Compte 002 " Excédent antérieur reporté "</b>		<b>293 862,80 €</b>

Le Conseil Municipal, après délibération :

- adopte l'affectation des résultats 2009 de la Commune.

**VOTE A L'UNANIMITE**

## **2 - BUDGET PRIMITIF 2010 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition de l'année 2010 et précise que ceux-ci restent inchangés depuis deux ans.

A savoir :

- taxe d'habitation : ..... 11,60 %
  - foncier bâti : ..... 26,17 %
  - foncier non bâti : ..... 78,02 %
- Après délibération, le Conseil Municipal :

- adopte les taux d'imposition communaux 2010 indiqués ci-dessus.

**VOTE A L'UNANIMITE**

## **3 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2009 et des annexes et notamment du tableau des effectifs du personnel communal, qui s'établit de la manière suivante :

### **Section de fonctionnement**

Dépenses : ..... 7 511 718 €  
Recettes : ..... 7 511 718 €

### **Section d'investissement**

Dépenses : ..... 2 749 876 €  
Recettes : ..... 2 749 876 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

- adopte le budget primitif 2010 de la Commune.

**VOTE A L'UNANIMITE**

## **4 - REPRISE DE PROVISION BUDGETAIRE**

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que la Commune avait constitué une provision budgétaire en 1995 à l'article budgétaire 15112 pour litige, d'un montant de 380 226,42 € et en 1999 à l'article budgétaire 15182 pour risque, d'un montant de 271 835,04 €.

Par délibération n°4 du 15 décembre 2008 portant affectation des provisions à titre budgétaire, il a été décidé d'affecter ces provisions conformément à l'article R2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe que Monsieur le Trésorier lui demande de régulariser ces provisions en les apurant.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- décide de reprendre ces provisions en raison de la non survenance du risque qui avait motivé leur constitution,
- de passer les écritures comptables de reprise de provision sur les comptes budgétaires suivants :
- d'établir les mandats d'ordre budgétaire à l'article 15112 pour un montant de 380 226,42 € et à l'article 15182 pour un montant de 271 835,04 €
- d'établir en contrepartie les titres d'ordre budgétaire à l'article 7815 pour un montant de 380 226,42 € et à l'article 7875 pour un montant de 271 835,04 €

**VOTE A L'UNANIMITE**

## **5 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'EXERCICE 2010**

Monsieur le Maire rappelle au budget primitif 2010 de la Commune, des crédits ont été prévus au chapitre des subventions.

Il en propose la répartition suivant les tableaux ci-après :

### **SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS LOCALES DE TULLINS-FURES**

<b>Associations</b>	<b>Subventions 2010</b>
Amicale du personnel communal	7 620,00 €
FNATH	100,00 €
FNACA + UMAC	125,00 €
Amicale des donateurs de sang	270,00 €
Association d'Education Populaire	270,00 €
Association Familiale de Tullins-Fures	530,00 €
Passiflore	5 650,00 €
Union locales des locataires de Tullins-Fures	180,00 €
Association Cécile Descamps	2 200,00 €
Club du Grésivaudan	3 500,00 €
ACTIF	3 600,00 €
ASNOUPILOU	100,00 €
Association "Sur la route de Tullins"	25 000,00 €
MJC du Pays de Tullins	140 000,00 €
Amis du domaine de St Jean de Chépy	1 000,00 €
Ar'Scène	760,00 €
Club Philatélique	200,00 €
A.P.E.L.	135,00 €
ASEAI	500,00 €
FCPE Tullins	150,00 €
Ouled Driss Tullins	250,00 €
ACCA Tullins-Fures	600,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 500,00 €
Association des jeunes sapeurs-pompiers	1 700,00 €
S. Eau S. Environnement + marché bio	800,00 €
Union des Pêcheurs de Tullins-Fures	600,00 €
<b>Total général</b>	<b>197 340,00 €</b>

## SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DE TULLINS-FURES

Associations	Subventions 2010
Aïkido Koyama Tullins	800,00 €
ASTF Basket	11 550,00 €
ASTF Football	7 600,00 €
Club bouliste Tullins-Fures	500,00 €
Coureurs du Monde en Isère	7 200,00 €
Cyclo Club	840,00 €
Hypocamp'Club	3 700,00 €
Japan Karaté Tullins-Fures	1 900,00 €
Judo club Tullins-Fures	1 900,00 €
La Vaillante	4 700,00 €
Mécamob 38	1 500,00 €
Pétanque Club Tullins-Fures	500,00 €
OMS	2 000,00 €
Roller Club Tullinois	650,00 €
Tennis Club Tullins	5 900,00 €
TUF Volley	560,00 €
UATF Rugby	14 400,00 €
UCTF	800,00 €
<b>Total général</b>	<b>67 000,00 €</b>

## SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS EXTERIEURES

Associations	Subventions 2010
Association des amis du Prieuré de Chirens	4 000,00 €
FRAPNA Isère	170,00 €
AVENIR	1 000,00 €
AFIPAEIM	465,00 €
Association Française contre les myopathies - délégation Isère	380,00 €
Secours catholique - Caritas France - Délégation Isère - Pour Tullins	140,00 €
<b>Total général</b>	<b>6 155,00 €</b>

Le montant total des subventions s'élève à **270 495 €**

Le Conseil Municipal, après délibération :

- accepte ces propositions.

(Mesdames Marie-Thérèse RENARD, Monsieur Jean-Pierre RENEVIER, Madame Blanche PENJON, Monsieur Jean-Philippe FEUVRIER exerçant les fonctions dans certaines associations n'ont pas pris part au vote).

**VOTE A L'UNANIMITE**

## **ENFANCE**

### **6 - MAILL'ÂGES - ORGANISATION D'UNE SEMAINE D'ANIMATIONS ET DE REFLEXIONS AUTOUR DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE ET DE LA FAMILLE : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE L'ISERE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune avait organisé une semaine sur l'enfance, la jeunesse et la famille en novembre 2006. Cette semaine a remporté un vif succès auprès du public et a eu du retentissement sur la Commune.

Forte de cette réussite, la Commune propose de renouveler l'expérience de Maill'âges en 2010.

Cette semaine débutera le 15 novembre pour se terminer le 21 novembre 2010.

Cette manifestation a pour objectifs :

- Proposer une semaine d'animations et de réflexions en lien avec la journée internationale des droits de l'enfant,
- Sensibiliser à la culture de l'image et développer le sens critique,
- Décliner les mots sous toutes les formes,
- Réaliser des projets en transversalité,
- Mutualiser les compétences : structures municipales, associatives et scolaires,
- Associer les enfants, les jeunes, les personnes âgées et les bénévoles à l'élaboration de la semaine : décoration, organisation des manifestations,
- Rendre plus lisibles et visibles les différentes actions inscrites dans le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de Grenoble,
- Mieux faire connaître les structures.

A cet effet, il propose de solliciter l'aide du Conseil Général de l'Isère pour le financement de cette semaine qui regroupera de nombreuses manifestations.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- sollicite l'aide du Conseil Général de l'Isère pour le financement de la semaine d'animations et de réflexions autour de l'enfance, de la jeunesse et de la famille.

**VOTE A L'UNANIMITE**

### **7 - MAILL'ÂGES - ORGANISATION D'UNE SEMAINE D'ANIMATIONS ET DE REFLEXIONS AUTOUR DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE ET DE LA FAMILLE : DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE GRENOBLE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune avait organisé une semaine sur l'enfance, la jeunesse et la famille en novembre 2006. Cette semaine a remporté un vif succès auprès du public et a eu du retentissement sur la Commune.

Forte de cette réussite, la Commune propose de renouveler l'expérience de Maill'âges en 2010.

Cette semaine débutera le 15 novembre pour se terminer le 21 novembre 2010.

Cette manifestation a pour objectifs :

- Proposer une semaine d'animations et de réflexions en lien avec la journée internationale des droits de l'enfant,
- Sensibiliser à la culture de l'image et développer le sens critique,
- Décliner les mots sous toutes les formes,
- Réaliser des projets en transversalité,
- Mutualiser les compétences : structures municipales, associatives et scolaires,
- Associer les enfants, les jeunes, les personnes âgées et les bénévoles à l'élaboration de la semaine : décoration, organisation des manifestations,
- Rendre plus lisibles et visibles les différentes actions inscrites dans le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de Grenoble,
- Mieux faire connaître les structures.

A cet effet, il propose de solliciter l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales de Grenoble pour le financement de cette semaine qui regroupera de nombreuses manifestations.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- sollicite l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales de Grenoble pour le financement de la semaine d'animations et de réflexions autour de l'enfance, de la jeunesse et de la famille.

**VOTE A L'UNANIMITE**

## **CULTURE**

### **8 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION PORTANT SOUTIEN A LA CREATION ET AU FONCTIONNEMENT D'UNE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention portant soutien à la création et au fonctionnement d'une bibliothèque municipale et propose la signature de celle-ci.

Il propose donc à l'assemblée de signer cette convention, et ce, pour une durée de trois ans.

Elle sera ensuite renouvelée par tacite reconduction après constatation du fonctionnement de la bibliothèque tel que définit dans les articles 2 et 3 de la présente convention par le Département représenté par le Directeur de la Culture et du Patrimoine ou par le Directeur de la Bibliothèque départementale.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- approuve la convention portant soutien à la création et au fonctionnement d'une bibliothèque municipale.
- autorise Monsieur le Maire ou le Premier Adjoint à signer la convention et les avenants éventuels à venir.

**VOTE A L'UNANIMITE**

### **9 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE L'ISERE POUR UN PROJET GRAFF 2010 A TULLINS ORGANISE PAR LA COMMUNE DE TULLINS EN PARTENARIAT AVEC LA MJC DU PAYS DE TULLINS ET L'ASSOCIATION WORKSPRAY**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune avait organisé une animation cultures urbaines en juin 2009 en partenariat avec la MJC du Pays de Tullins et le Codase.

Une fresque a été réalisée sur un des murs des gymnases Chantal Mauduit et Eric Escoffier avec initiation des jeunes uniquement à la pratique de la bombe.

Suite à cette manifestation festive, le projet est de continuer dans l'amélioration du paysage urbain et d'aller plus loin dans la démarche de sensibilisation et de création artistique élaborée par les jeunes accompagnés d'intervenants qualifiés. Celle-ci aura lieu du 12 au 16 avril 2010.

Le support serait un poste de transformation électrique ERDF, proche d'une station service à l'entrée de la Ville.

Après la localisation des postes de transformation électrique, une sélection a été proposée aux intervenants de l'association Workspray. Ceux-ci ont choisi le bloc le moins haut et donc d'accès plus facile et situé dans une zone artisanale à une entrée de la Ville très fréquentée par les automobilistes qui se rendent quotidiennement à Grenoble.

Cette manifestation a pour objectifs :

- diversifier les modes d'expression artistiques,
- améliorer l'espace urbain en créant une fresque,
- proposer aux jeunes un atelier graff sous forme de stage,
- valoriser leur création,
- sensibiliser le public aux cultures urbaines.

A cet effet, il propose de solliciter l'aide du Conseil Général de l'Isère pour le financement de cette manifestation.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- sollicite l'aide du Conseil Général de l'Isère pour le financement du projet graff 2010 à Tullins.

#### **VOTE A L'UNANIMITE**

### **10 - DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE GRENOBLE POUR UN PROJET GRAFF 2010 A TULLINS ORGANISE PAR LA COMMUNE DE TULLINS EN PARTENARIAT AVEC LA MJC DU PAYS DE TULLINS ET L'ASSOCIATION WORKSPRAY**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune avait organisé une animation cultures urbaines en juin 2009 en partenariat avec la MJC du Pays de Tullins et le Codase.

Une fresque a été réalisée sur un des murs des gymnases Chantal Mauduit et Eric Escoffier avec initiation des jeunes uniquement à la pratique de la bombe.

Suite à cette manifestation festive, le projet est de continuer dans l'amélioration du paysage urbain et d'aller plus loin dans la démarche de sensibilisation et de création artistique élaborée par les jeunes accompagnés d'intervenants qualifiés. Celle-ci aura lieu du 12 au 16 avril 2010.

Le support serait un poste de transformation électrique ERDF, proche d'une station service à l'entrée de la Ville.

Après la localisation des postes de transformation électrique, une sélection a été proposée aux intervenants de l'association Workspray. Ceux-ci ont choisi le bloc le moins haut et donc d'accès plus facile et situé dans une zone artisanale à une entrée de la Ville très fréquentée par les automobilistes qui se rendent quotidiennement à Grenoble.

Cette manifestation a pour objectifs :

- diversifier les modes d'expression artistiques,
- améliorer l'espace urbain en créant une fresque,
- proposer aux jeunes un atelier graff sous forme de stage,
- valoriser leur création,
- sensibiliser le public aux cultures urbaines.



A cet effet, il propose de solliciter l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales de Grenoble pour le financement de cette manifestation.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- sollicite l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales de Grenoble pour le financement du projet graff 2010 à Tullins.

#### **VOTE A L'UNANIMITE**

### **11 - DEMANDE DE SUBVENTION A ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE (ERDF) POUR UN PROJET GRAFF 2010 A TULLINS ORGANISE PAR LA COMMUNE DE TULLINS EN PARTENARIAT AVEC LA MJC DU PAYS DE TULLINS ET L'ASSOCIATION WORKSPRAY**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune avait organisé une animation cultures urbaines en juin 2009 en partenariat avec la MJC du Pays de Tullins et le Codase.

Une fresque a été réalisée sur un des murs des gymnases Chantal Mauduit et Eric Escoffier avec initiation des jeunes uniquement à la pratique de la bombe.

Suite à cette manifestation festive, le projet est de continuer dans l'amélioration du paysage urbain et d'aller plus loin dans la démarche de sensibilisation et de création artistique élaborée par les jeunes accompagnés d'intervenants qualifiés. Celle-ci aura lieu du 12 au 16 avril 2010.

Le support serait un poste de transformation électrique ERDF, proche d'une station service à l'entrée de la Ville.

Après la localisation des postes de transformation électrique, une sélection a été proposée aux intervenants de l'association Workspray. Ceux-ci ont choisi le bloc le moins haut et donc d'accès plus facile et situé dans une zone artisanale à une entrée de la Ville très fréquentée par les automobilistes qui se rendent quotidiennement à Grenoble.

Cette manifestation a pour objectifs :

- diversifier les modes d'expression artistiques,
- améliorer l'espace urbain en créant une fresque,
- proposer aux jeunes un atelier graff sous forme de stage,
- valoriser leur création,
- sensibiliser le public aux cultures urbaines.

A cet effet, il propose de solliciter l'aide d'Electricité Réseau Distribution France (ERDF) pour le financement de cette manifestation.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- sollicite l'aide d'Electricité Réseau Distribution France (ERDF) pour le financement du projet graff 2010 à Tullins.

#### **VOTE A L'UNANIMITE**

## **SPORT**

### **12 - PISCINE MUNICIPALE : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DE REUNION**

Monsieur le Maire rappelle, que par délibération en date du 7 février 2008, le Conseil Municipal a adopté le règlement intérieur de la salle de réunion de la piscine municipale.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification du règlement intérieur de la salle de réunion de la piscine municipale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- adopte le nouveau règlement intérieur de la salle de réunion de la piscine municipale.

**VOTE A L'UNANIMITE**

## **URBANISME - AMENAGEMENT**

### **13 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE (ADEME) POUR L'APPROCHE ENVIRONNEMENTALE DE L'URBANISME (AEU) DU QUARTIER DURABLE SALAMOT/REVOLAZ**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément au processus engagé pour le quartier durable Salamot/Révolaz, un dossier d'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) est en cours d'élaboration en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG).

Dans le cadre d'un partenariat global AURG/ADEME, il s'avère que les subventionnements des A.E.U. par l'ADEME sont envisageables pour les collectivités.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- sollicite l'ADEME pour l'obtention d'une subvention pour le dossier d'AEU du quartier durable Salamot/Révolaz.
- autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à signer tout document à intervenir.

**VOTE A L'UNANIMITE**